



SYNDICAT GÉNÉRAL DES
CUIRS ET PEAUX



Fédération Française
Tannerie Mégisserie



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA CHAUSSURE

gant de France

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA GANTERIE

 Fédération Française
DE LA MAROQUINERIE
Articles de Voyage • Chasse-Sellerie • Gainerie • Bracelets Cuir

Un constat commun à tous les secteurs industriels

- Des recrutements indispensables pour faire face aux départs à la retraite ou au développement des outils industriels
- Réforme de la formation qui diminue les possibilités de financement des actions de formation
- Difficultés de recrutement de personnel formé
- Difficultés de trouver des formateurs disponibles sur des savoir-faire spécifiques

Une volonté au sein de toute la filière

Un dispositif de subvention
Dispositif **incitatif** expérimental



L'ambition de la filière cuir :

A horizon 2025, avoir accompagné plus de 1000 opérations de transfert de savoir-faire d'exception.

Quel savoir-faire ?

- En priorité tous les métiers :
 - Classements et tris des peaux et cuirs
 - Mise au point
 - Industrialisation
 - Fabrication
- Au cas par cas :
 - Intégration du numérique en conception-production
- Exclus :
 - Stylisme - Logistique - Distribution - Approvisionnement
 - Fonctions supports
- Opérations réalisées en interne privilégiées, prestataire externe possible

Qui est concerné ?

- Toutes les Entreprises Membres de CTC, à jour de cotisation, quels que soient leur taille et leur secteur :
Peaux Brutes, Tannerie-Mégisserie, Maroquinerie, Chaussure et composants, Ganterie
- Les sous-traitants français de main-d'œuvre pourront bénéficier du dispositif (sous réserve d'un accord formel de l'Entreprise Membre française pour laquelle ils produisent)

Quel accompagnement?

- **Un accompagnement financier**

Subvention : **Maximum 7 000 € par an et par entreprise**

Sans limite du nombre d'actions

En complément de fonds déjà perçus

Dépenses prises en compte :

- Temps passé par le formateur interne (base salaire chargé)
Seules les dépenses relatives aux frais de personnel seront prises en compte.
- Coût de la prestation externe si l'entreprise fait appel à un prestataire (précisé à l'origine de la demande).
Seules les dépenses relatives au temps passé seront prises en compte.

Quel accompagnement?

- Un accompagnement financier

Taux de financement :

Liasse Fiscale
Obligatoire

TAUX de prise en charge des dépenses	Formation d'un travailleur non défavorisé, non handicapé	Formation d'un travailleur défavorisé, handicapé	Assiette maximum par opération	Définition européenne des catégories d'entreprise
Petite entreprise	70%	70%	10 000 €	Moins de 50 personnes, moins de 10 M€ de CA
Moyenne entreprise	60%	70%	11 666 €	Moins de 250 personnes et moins de 50 M€ de CA ou bilan qui n'excède pas 43 M€
Grande entreprise	50%	60%	14 000 €	

Quel accompagnement?

- Un accompagnement technique par les équipes de CTC
 - Assistance à la construction de plan de formation
 - Professionnalisation de formateur interne (initiation et perfectionnement)
 - Ingénierie de financement en lien avec les OPCO
 - Autre : Suivi après formation initiale (prodiat..)

tvoisin@ctcgroupe.com



mclaplane@ctcgroupe.com

Comment soumettre sa demande ?

- Une demande = Une opération de transfert pour un savoir-faire avec un formateur donné
- Formulaire de demande de subvention disponible sur le site :
<https://www.ctc-services.org>
 - Numéro Entreprise Membre : Voir déclaration de taxe ou contacter C Broquet :
em@ctcgroupe.com ou 04 72 76 10 15
- Pièces justificatives :
 - Formulaires complétés précisément
 - Le profil du formateur interne et moyens mis en œuvre pour encadrer l'action
 - Les éléments financiers justifiant les montants d'aides demandés (bulletin de salaire ou devis détaillé)

Validation de la demande

- Demande instruite au maximum 2 mois après réception du dossier complet
- Chaque demande sera analysée par un comité de pilotage composé de représentants :
 - Des fédérations industrielles (SGCP, FFTM, FFM, FFC, FFG) dont le président de la Commission de Développement Economique, CTC, contrôle d'Etat
- Eléments importants pour l'évaluation : savoir-faire concerné, structuration de plan de formation, compétence du formateur, pertinence du planning
- Entreprise informée par retour de la décision et des recommandations du comité

Justification de l'action et versement subvention

- Une fois l'action de transfert terminée, transmettre à CTC :
 - Plan de formation mis en œuvre
 - Descriptif des résultats obtenus
 - Justificatifs des dépenses
 - Justificatifs des autres financements obtenus

- Contrôle de l'action

Réalisé par CTC – Pourra prendre plusieurs formes (sur pièce, entretien téléphonique stagiaire et/ou formateur, visite..)

Modification/Annulation après validation de la demande

- Informer CTC si modification concernant planning, stagiaire
- Si augmentation du volume horaire/budget prévisionnel, faire une demande complémentaire (si budget total dans la limite des 7000€/an) auprès de CTC
- Si modification du savoir-faire, du formateur : annulation de la demande précédente, et nouvelle demande auprès de CTC
- Si report de l'action à plus de 6 mois, annulation de la demande auprès de CTC
- Si annulation de l'action, information à CTC

ctcsubventions@ctcgroupe.com ou outil en ligne

Information sur le site web de gestion des subventions

Formulaire de demande de subvention

➤ Où trouver les formulaires de demande de subvention du dispositif Cuir et Savoir-Faire ?

➤ **Actuellement et jusqu'à fin 2019** sur le site [ctc-services](https://www.ctc-services.org/):
<https://www.ctc-services.org/>



C-Services.org > Accueil






CTC-Services.org > Aides Financières > Bénéficiaire d'une subvention > Cuir & Savoir-Faire

Cuir & Savoir-Faire

Présentation du dispositif

CTC et les fédérations professionnelles des secteurs cuir-chaussure-maroquinerie-ganterie se mobilisent pour **pérenniser les savoir-faire "Métiers"** ! Pour faire face à la raréfaction des compétences, du fait des départs en retraite, de l'absence de cursus de formation initiale adaptés ou encore de difficultés de recrutement de personnel formé ; la filière cuir s'unit et agit. L'enjeu soulevé par la capitalisation et le transfert des savoir-faire "Métiers" au sein des entreprises est stratégique.

Cuir & Savoir-Faire est un **nouveau dispositif associant financement et accompagnement**, autour de métiers en lien avec la conception et la fabrication de produits de la filière, ainsi que les classements et les tris des peaux et cuirs. Il est plafonné à **7000 €HT par an et par entreprise** et porte sur la prise en charge des **coûts de formateur interne ou externe**. Cette nouvelle aide s'attache à financer des actions peu ou pas finançables par les dispositifs existants.

Présentation Cuir & Savoir-Faire 



Dispositif Cuir & Savoir-Faire |

[@ Contactez-nous](#)

Mieux connaître CTC

- > Je suis **Entreprise Membre**, j'ai une question : qui est mon contact privilégié à CTC ?
- > Comment fonctionne la plateforme de demande de subventions ?
- > Comment créer un compte sur CTC-Services ?
- > Qui est **Entreprise Membre** ?
- > Est-il possible de recevoir une subvention pour un salon piloté par une fédération autre que celle de mon secteur ?



Formulaire de demande de subvention

Qui peut en bénéficier ?

Ce dispositif financé par CTC est **accessible à toutes les Entreprises Membres**, à jour du règlement de leur taxe fiscale affectée auprès de CTC. Un appui particulier sera proposé aux entreprises de moins de 50 salariés. Les entreprises françaises de sous-traitance peuvent être bénéficiaires, sous couvert d'un accord formel de l'Entreprise Membre de CTC donneuse d'ordres.

Face à l'enjeu collectif, la filière mobilise des ressources : dès son démarrage, CTC affectera un budget de 700 K€, pouvant financer **une centaine d'opérations sur l'année 2020**, pour un objectif de plus de 1.000 opérations de transfert de savoir-faire financées à l'horizon 2025.



Comment transmettre sa demande ?

Cuir & Savoir-Faire est mis en place dès le mois de novembre 2019 et sera intensifié début 2020. Si vous souhaitez faire une demande en 2019, vous pouvez adresser par email votre formulaire de demande de subvention complété au Service Subventions de CTC.

Le but étant d'inciter un maximum d'entreprises à anticiper et organiser leurs opérations de transfert de savoir-faire, le **dispositif de CTC est simple et structuré** :

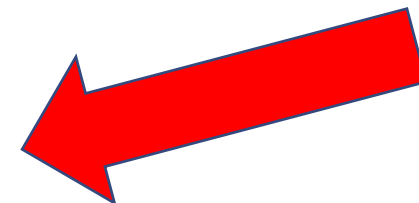
1. L'Entreprise Membre de CTC fait sa demande auprès de CTC **à l'aide du formulaire**
2. l'ensemble des demandes sont validées par un **comité de pilotage regroupant notamment des experts des 5 secteurs industriels de la filière cuir**, nommés par les fédérations professionnelles : Peaux brutes, Tannerie Mégisserie, Maroquinerie, Chaussure, Ganterie
3. Un retour concernant l'acceptation de votre demande par le comité d'évaluation vous sera fait **dans les deux mois suivants la réception de votre demande**.

À partir de 2020, la procédure de demande sera réalisable directement en ligne sur le site www.ctc-services.org.

Document technique
Cuir & Savoir-Faire



Demande de
subvention Cuir &
Savoir-Faire



Formulaire de demande de subvention

➤ **Dès 2020** sur le site gestion des subventions de ctc-services:
<https://www.ctc-services.org/subventions-filiere-cuir.html>

➤ 3 possibilités pour y accéder:

➤ vous avez un compte sur ctc-services et êtes déjà identifié comme contact subventions:
 il suffira de vous connecter et vous pourrez rechercher cette opération et vous inscrire pour une demande de subventions 2020

➤ Vous avez un compte sur ctc-services et n'êtes pas encore identifié comme contact subventions,
 vous devez adresser un email à : ctcsubventions@ctcgroupe.com

➤ Vous n'avez pas de compte sur ctc-services, vous devez en créer un via le formulaire :
<https://www.ctc-services.org/inscription-subventions.html>

QUESTIONS ?





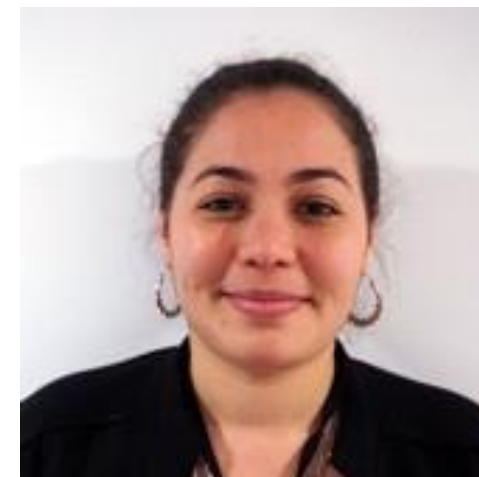
Christophe BROQUET

Chef de projets Entreprises
Membres

04 72 76 10 15 /
em@ctcgroupe.com



Catherine DODET



Melissa YHUEL

SERVICE SUBVENTIONS

04 72 76 14 81 / ctcsubventions@ctcgroupe.com